

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2021
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement	
21-1050	26/1/21	Hamihal Lease -HL-	HL Subordonné 2021-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	12 000 000	B- en date du 8/1/21 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 10 au 26/2/21	-	26/02/21	10/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 3,25%	0	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année								
				15 000 000	150 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,10%	3 000 000	TMM + 3,50%						0	
21-1051	15/2/21	Tunisair Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,70%	40 000 000	BBB en date du 12/02/21 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 02/03 au 15/04/21	30/04/21	15/04/21	08/03/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 2,75%	0									
				40 000 000	400 000											
21-1055	8/4/21	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2021-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,70%	31 000 000	-	du 23 au 30/04/21	14/05/21	30/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	Catégorie B : 10 ans	TMM + 2,80%	9 000 000	Amortissement annuel constant : 10 D (1,0)							
				40 000 000	400 000											
-	-	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,70%	1 000 000	-	du 20 au 23/04/21	-	-	23/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 2,30%	1 600 000									
				70 000 000	700 000	Catégorie B : 5 ans in fine (2)	8,95%	5 900 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)							
							TMM + 2,55%	0								
						Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	21 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)							
							TMM + 2,70%	5 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)							
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	90 000 000	900 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	8 560 000	-	du 24/05 au 23/07/21	24/08/21	23/07/21	24/08/21	24/08/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 2,25%	500 000									
				120 000 000	1 200 000	Catégorie B : 5 ans in fine (2)	8,85%	2 990 000	la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)							
							TMM + 2,50%	0	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)							
						Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	21 000 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)							
							TMM + 2,50%	11 500 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	6 970 000	-	du 31/05 au 04/06/21	09/06/21	04/06/21	09/06/21	09/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 2,25%	13 530 000									
				70 000 000	700 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce (2)	8,80%	5 300 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							
							TMM + 2,50%	0	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)							
						Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	22 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							
							TMM + 2,50%	0	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligatoire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,4%	10 870 000	-	du 05 au 09/07/21	16/07/21	09/07/21	09/07/21	09/07/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM + 2,75%	0									
				70 000 000	700 000	Catégorie B : 7 ans	9,6%	6 130 000	Amortissement annuel constant : 17							
							TMM + 2,95%	13 000 000								
							9,80%	20 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)							
							TMM -3,00%	0								
21-1058	30/8/21	Tunisair Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021 Subordonné	15 000 000	150 000	100	5 ans	9,80%	20 000 000	BBB en date du 25/08/21 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 14/09 au 28/10/21	11/11/21	28/10/21	24/09/21	24/09/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	TMM -3,00%	0									
				20 000 000	200 000											
21-1060	31/8/21	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-2	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce	TMM-2,55%	7 101 000	-	du 20/09 au 19/10/21	29/10/21	19/10/21	24/09/21	24/09/21	Amortissement annuel constant : 25 D (1,4) constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portés à un maximum de	Catégorie B : 5 ans in fine	TMM-2,70%	2 200 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)							
				70 000 000	700 000	Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce	9,10%	46 699 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							
						Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	TMM -2,90%	14 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 3ème année							

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° de visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de rendement		Rendement moyen net estimé (7)	C/R de répartition du rendement	Montant souscrit en D	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D	
								Taux de rendement estimé (4)	Complément variable (6)									
								Taux de rendement minimum estimé (5)										
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2021-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,80%	0,25%	12,00%	71,33%	26,67%	10 000 000	23/7/21	23/07/21	26/7/21	23/7/21	Amortissement annuel constant : 5 D (1,20)

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est strictement inférieur à 5 MD.

(3) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est supérieur ou égal à 5 MD.

(4) La rémunération de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encasé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable.

(5) B s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(6) Chaque profil qui excède le rendement moyen net estimé de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi si les porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IARA.

(7) Du portefeuille IARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.